

Ile de Ré

Charente-Maritime

du 17 au 31/10/26

250€

Situé à 900 m de la plage et à 3 km de St Martin de Ré, le camping club « **La Bonne Etoile** » est le site idéal pour un séjour en famille ou entre amis, et vous offre l'avantage du calme et du confort en pleine nature.



Hébergement

« **La Bonne Etoile** » Mobil-home Top Presta 3 pièces 6/8 personnes :

- 1 séjour avec 1 banquette convertible 2 couchages
- 1 chambre avec 1 lit double
- 2 chambres avec 2 lits simples

Une kitchenette équipée avec cafetière électrique, micro-ondes, plaques de cuisson, réfrigérateur, barbecue, bouilloire et lave-vaisselle.

Douche et WC séparés.

Terrasse avec mobiliers de jardin.

Climatisation



Info pratique

- Accès gratuit à l'espace aquatique;
- Les animaux de compagnie sont admis (payant et 1 par mobile-home à préciser lors de la réservation);
- A disposition terrain multisports, accès Wifi, aire de jeux pour enfants;
- Pour toute annulation voir les conditions générales de l'APBnF.
- Location de vélo sur place
- Ménage de fin de séjour à faire obligatoirement (vider le frigidaire).

Points forts :

Destination facile d'accès par train + navette



Conditions d'annulation:

Toute annulation devra être notifiée par écrit (mail ou lettre), la date de réception valant date d'annulation. Des frais d'annulation seront systématiquement retenus :

- **Plus de 90 jours avant le départ : 20 % du montant de la location.**

- **Annulation entre le 89ème et le 30ème jour avant le départ : 40 % du montant de la location.**

- **Annulation entre le 29ème et le 15ème jour avant le départ : 80 % du montant de la location.**

- **Annulation entre le 14ème et le jour précédant le départ : 100 % du montant de la location.**

Abandon du séjour :

L'adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni aucun remboursement s'il abrège ou interrompt son séjour **pour quelque cause que ce soit** (y compris grève, rapatriement médical, etc.).

Caution et Taxe de séjour

Une caution, dont le montant varie selon le bien loué, sera demandée sur place aux vacanciers et sera restituée au plus tard une semaine après la fin du séjour, déduction faite du montant des frais correspondant aux dégâts éventuellement occasionnés ainsi que des frais de ménage, le cas échéant.

La taxe de séjour, dont le montant est fixé par la municipalité, est à régler sur place, en fonction de la composition des familles (nombre d'adultes et d'enfants)

